

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 NOVEMBRE

INFORMATIONS

L'ÉLECTION DE M. DELAHAYE

La séance d'avant-hier a été une victoire pour M. Delahaye. Et le renvoi a pour but de juger M. Joubert et de prononcer sur son honneur.

La France nouvelle croit savoir qu'afin d'éviter une deuxième édition d'un débat pénible pour M. Joubert, ancien député opportuniste, le bureau, de nouveau saisi du dossier de l'élection de Chinon, se prononcera pour la validation, sans débat, de M. Delahaye.

On sait que le bureau est convoqué pour aujourd'hui. Quant à M. Delahaye, il ne sera entendu que plus tard.

Néanmoins sa validation paraît certaine, car M. Cavaignac, président du bureau, déclarait hier, dans les couloirs, que l'opinion était faite à l'égard de M. Joubert.

Il reste actuellement 53 élections à valider sur 576. Ces 53 élections se répartissent ainsi : 13 de la gauche, 29 de droite et 11 boulangistes.

Elles correspondent à 32 départements et 3 colonies.

UNE COMPENSATION

Le système des « compensations » continue à être appliqué avec plus d'énergie que jamais. Être repoussé par le suffrage universel constitue maintenant un titre à obtenir des fonctions.

Nous avons dit qu'un décret nommait avocat général à Paris M. Cruppi, substitut. Au premier abord, rien ne semble plus correct que cet avancement, mais il faut savoir que M. Cruppi était substitut lorsqu'on l'envoya dans la Haute-Garonne poser sa candidature contre M. Jacques Piou, candidat conservateur. M. Cruppi n'ayant pu parvenir à se faire élire, on le dédommage en le nommant avocat général. Avis aux fonctionnaires désireux d'obtenir de l'avancement.

M. Thévenet veut mettre sa gloire à passer pour le consolateur des affligés.

Il a fait relâcher Jacques Meyer, son ami, avant que cet intéressant financier ait terminé ses mois de prison.

Il a déjà casé dans sa magistrature tous les refusés des dernières élections qui l'ont demandé.

Il est plein de la même bienveillance pour les candidats malheureux.

NOUVEAU SCANDALE OPPORTUNISTE

Un fait inouï et sans précédent s'est passé à quelques kilomètres d'Amiens, sous les yeux d'une population stupéfaite et indignée.

Une grande manifestation patriotique avait lieu au monument commémoratif du combat de Bury. Elle a été précédée d'un service religieux auquel assistaient M. et Mme Lucien Millevoye, et un grand nombre d'autorités militaires et civiles. Au moment où le député d'Amiens

franchissait l'enceinte réservée au monument, il s'est vu repousser par le commissaire central, escorté de nombreux agents.

Lucien Millevoye s'est retiré pour éviter tout incident bruyant autour de la tombe de nos soldats.

L'émotion est vive dans la ville d'Amiens, où cet acte de violence administrative soulève une réprobation générale.

Élu par 42,500 suffrages, au scrutin du 22 septembre, Lucien Millevoye est député de la ville d'Amiens, et la représentation nationale a été outragée dans sa personne.

Qui doit porter la responsabilité de l'injure adressée au suffrage universel, de cette grossièreté inqualifiable qui atteint solidairement, sans distinction de partis, tous les représentants du peuple? Lucien Millevoye interrogera, à la première séance, le ministre de l'intérieur, et M. Constans devra s'expliquer devant la Chambre et devant le pays.

TOUJOURS LUI!

La Patrie publie l'information suivante :

« Il y a peu de jours, M. Wilson rachetait chez M. Ragot, notaire, rue Louis-le-Grand, au prix de 405 fr., la propriété de la Petite France, et pour le même prix les deux journaux républicains paraissant à Poitiers sous le nom de l'Avenir de la Vienne et de la Semaine.

« Il paraît que ces achats n'ont pas été faits pour le compte de M. Wilson, mais pour le compte de la Société la Correspondance Républicaine, rue Bergère, dont M. Wilson est toujours président du Conseil d'administration, qui est ainsi composé :

« MM. Daniel Wilson, André Violet, Albert Nivert, Eugène Laffineur, Henri Violet, Jules Laffont et Alphonse Bertrand. »

LE LENDEMAIN DE L'EXPOSITION

Paris n'a pas besoin de grèves en ce moment. La fermeture de l'Exposition a laissé déjà sans travail pas mal d'ouvriers, et l'hiver pourrait être bien rude après un été et un automne aussi doux.

La Noël et le jour de l'An vont occuper bon nombre de camelots et d'artisans parisiens et, à l'Exposition même, il y a plusieurs centaines d'ouvriers qui travaillent à la démolition et au déménagement, mais une fois le mois de janvier atteint, ce ne sera point commode de trouver de l'ouvrage pour tout le monde si, d'ici là, le Parlement n'a pas voté quelques grands travaux publics.

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris, venant de Twickenham, sont arrivés mercredi soir au château de Windsor, pour rendre visite à la reine d'Angleterre.

Le prince et la princesse de Galles viennent de s'installer à leur château de Sandringham, dans le Norfolk, pour la saison d'hiver. Leurs Altesses recevront, dès la semaine prochaine, des séries d'invités jusqu'au départ du prince de Galles, à la fin de janvier, pour Cannes, où il passera, comme d'habitude, deux ou trois

semaines. Le Comte et la Comtesse de Paris seront compris dans la première série d'invités, et le duc et la duchesse d'Edimbourg, qui viennent d'arriver en Angleterre pour y passer un mois, s'y rendront plus tard. Le prince de Galles et son frère ne sont pas tout à fait d'accord, car le duc d'Edimbourg a vu d'un mauvais œil le mariage de sa nièce avec le duc de Fife.

Révocation d'un trombone à coulisse

Le préfet de l'Hérault vient de révoquer de ses fonctions M. Olive, professeur de trombone au Conservatoire de musique de Cette. Quel crime avait donc commis le trombone révoqué? L'arrêté qui prononce contre lui cette mesure rigoureuse de la révocation porte « qu'il est de notoriété publique que le sieur Olive manifeste ouvertement son hostilité contre le gouvernement de la République ». Pas d'autre explication. Est-ce à l'aide de son instrument que le sieur Olive manifeste? Nous devons le supposer, puisque c'est en sa qualité de professeur de trombone qu'il est atteint.

Le trombone — même à coulisse — est un instrument ingrat qui ne se prête guère aux manifestations personnelles et qui ne trouve bien son emploi que dans un orchestre. Par suite, M. Olive n'a pu exécuter avec son instrument des soli séditieux. Cela est de toute évidence. En tant que trombone, M. Olive est donc vraisemblablement innocent du crime dont on l'accuse; et cependant c'est comme trombone qu'il est frappé! M. Olive, dira-t-on, n'est pas seulement trombone, il est citoyen. Mais il nous semble qu'en cette qualité il a parfaitement le droit de manifester ouvertement son hostilité au gouvernement de la République. C'est un droit que les républicains ont revendiqué et exercé sous tous les gouvernements.

AU TONKIN

La France militaire a reçu de son correspondant spécial la lettre ci-après portant le timbre de départ du 8 octobre :

Aux familles des militaires du Tonkin

« Le père du lieutenant Ollivier, mort à l'hôpital de Phu-Lang-Thuon, le 4 septembre, des suites de ses blessures, a été prévenu seulement le 19 septembre que son fils avait été blessé. Le malheureux père télégraphie immédiatement, à Phu-Lang-Thuon : « Comment va mon fils! »

« Votre fils, il y a quinze jours qu'il est enterré, il y a quinze jours que le général Borgnis-Desbordes est venu lui dire sur son cercueil le suprême et dernier adieu.

« Il y a quinze jours que l'état-major général, à Hanoï, connaît cette mort ainsi que le ministère à Paris!

« Pourquoi ce retard apporté dans la communication de cette triste nouvelle? A quoi servent les circulaires prescrivant d'informer rapidement les parents tout en prenant les précautions que commande la prudence et que peuvent inspirer des sentiments d'humanité! Puissent ces lignes tomber sous les yeux de M.

Ollivier; il saura, avec les regrets que laisse son fils, que tous ceux qui l'ont connu ont partagé l'immense douleur qu'il doit ressentir. Les camarades de son fils ont protesté contre ces retards attribués à un intérêt politique. Puissent-ils se tromper! car il serait vraiment déplorable que de telles raisons produisissent de semblables conséquences! »

NOUVELLES MILITAIRES

L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Le général de division Cailliot a passé cette année l'inspection générale de l'École spéciale militaire.

À la suite de son inspection, le commandant de la 10<sup>e</sup> division d'infanterie a établi, dans un rapport circonstancié, que Saint-Cyr tendait à devenir un lycée militaire donnant l'épaulette à des élèves pleins de bonne volonté, mais insuffisamment préparés au métier d'officier.

Comme conclusion, le général Cailliot a émis l'avis qu'à moins d'un remaniement complet dans le programme des deux années d'étude, les élèves devaient quitter Saint-Cyr pour aller dans les régiments apprendre à commander et à diriger les hommes, non comme des sous-lieutenants pouvant conduire une compagnie, mais bien avec le titre accordé à de simples aspirants.

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les ministres de la guerre et de l'instruction publique vont déposer une demande de crédit extraordinaire de trois millions pour effectuer les travaux nécessaires à la reconstruction partielle et à l'agrandissement de l'École polytechnique.

Le service d'administration et les accessoires du casernement seront transportés dans des pavillons élevés à la place des vieilles maisons de la rue Descartes, qui étaient pour ainsi dire enclavées dans l'École. Ces démolitions permettront d'agrandir notablement la cour de manœuvres.

Le côté gauche de la rue Sainte-Geneviève sera démolie et la rue des Bernardins prolongée jusqu'à la porte d'entrée de l'École polytechnique. L'infirmerie sera agrandie et l'amphithéâtre des cours est reporté sur la terrasse qui domine actuellement le square Monge.

L'École se trouvera ainsi complètement isolée et pourra fêter, en 1894, son centenaire, dans des locaux mieux appropriés à son caractère et à son importance.

LES IDÉES DU CAPITAINE ZALINSKI

Le capitaine Zalinski, de l'artillerie des États et inventeur du canon pneumatique dont nous avons parlé plusieurs fois, est en ce moment en France.

Il y a quelques jours, le capitaine était reçu à Fontainebleau par les officiers professeurs de l'École d'application d'artillerie, et nous rapporterons, ici, le résumé d'une entrevue que le correspondant spécial du New-York Herald a eue à l'hôtel Byron, à Paris, avec le capitaine Zalinski :



« Je suis convaincu, a-t-il dit, qu'une guerre prochaine est inévitable en Europe. Cette guerre sera terrible. Je viens de voir manœuvrer deux corps d'armée allemands en Hanovre ; si les combats avaient été véritables, je suis convaincu que des 50,000 hommes manœuvrant, il ne serait pas resté 40,000 hommes au bout de dix jours de marche et de combat.

La poudre sans fumée aura ses avantages et ses désavantages ; l'armée qui pourra employer les deux poudres (fumée et sans fumée), suivant les nécessités du combat, aura toute chance de succès.

L'adoption du nouveau fusil à calibre réduit rendra les engagements plus meurtriers.

Le succès dépendra de l'habileté du commandant en chef, du dressage de la bonne marche de la troupe et de la vivacité des mouvements, si le général a le grand soin de supprimer les *impedimenta*.

La question de la nourriture de la troupe est aussi une des plus importantes, il faudra la résoudre par l'établissement régulier de postes et de ravitaillement.

Quant à la défense des côtes d'Amérique, le capitaine annonçait que rien de sérieux n'avait été fait dans ce but jusque-là. »

(France militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Société de Secours aux blessés militaires

FIN DU DISCOURS DE M. LE D<sup>r</sup> TRIAIRE

Ce n'est pas tout de secourir les victimes des guerres passées et des expéditions coloniales, il faut aussi préparer et organiser les secours en vue d'une grande guerre toujours possible dans l'état actuel de l'Europe. Et voici ce qu'a fait l'œuvre dans cet ordre d'idées.

Sur trente-cinq points du territoire, sièges d'un transit fréquent, comme à Tours, elle a constitué des infirmeries de gare et des hôpitaux de répartition, assuré par des engagements avec des pensionnats, des établissements religieux, des propriétaires de châteaux et d'usines, un asile immédiat aux premières victimes de la guerre, préparé les services médicaux, organisé sous le patronage des évêques les services de l'aumônerie, obtenu l'assistance des religieuses et celle de leurs précieux auxiliaires, les dames, qui partout se sont organisées en comités.

Elle a établi à Boulogne, en dehors de ses nombreux dépôts provinciaux, une immense concentration de matériel, de tentes, de voitures d'ambulances, de brancards, de médicaments, d'instruments de chirurgie, qui cons-

tituent une des plus importantes réserves de l'Europe. Celle-ci, attentive à tout ce qui se fait en France, connaît les efforts de l'œuvre française et les proclame hautement. Nous ne pouvons cependant avoir le monopole du patriotisme et d'autres puissances nous égalent si elles ne nous surpassent. Les Croix Rouge allemande et autrichienne, la Croix-Rouge russe, ayant à leur tête les princes et les princesses de leurs maisons souveraines, encouragées par des allocations gouvernementales, atteignent un haut degré de prospérité.

Le gouvernement allemand considère les sociétés de secours comme des services importants de son organisation militaire et ne leur marchandant ni son appui ni son concours, uni en cela à la nation allemande qui ne recule devant aucun sacrifice pour les élever à leur plus haut degré de perfectionnement.

Cependant telle est la vivacité en notre pays des sentiments patriotiques, telle est l'intensité de la charité publique, que, livrés à nos propres ressources, nous pouvons soutenir la comparaison avec les grandes Sociétés de l'Europe centrale et que les étrangers sont étonnés des progrès de notre œuvre ; ils lui ont pleinement rendu justice dans une occasion récente :

Il y a quelques mois, les Délégués de toutes les Sociétés de la Croix Rouge se réunissaient en congrès à Calsruhe. Là, les représentants de la Croix Rouge française se rencontrèrent avec les délégués des sociétés européennes, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et même du Japon, car la Croix Rouge a conquis le monde ! Dans ces assises solennelles, les Délégués de notre Société furent l'objet de la part de leurs collègues étrangers de la déférence la plus grande, et reçurent des témoignages d'estime qui ont pu leur donner une idée de la place élevée qu'occupe dans le monde la Société française de secours aux blessés.

Cette place, Mesdames et Messieurs, nous nous efforcerons, dans la sphère qui nous est confiée, de la fortifier et de l'agrandir encore. Nous détenons une modeste part de l'honneur, de la charité et du patriotisme français.

Nous ne la laisserons pas s'amoinrir entre nos mains. Vous continuerez à venir à nous, Mesdames, vous vous rangerez autour de ces femmes éminentes par leur caractère, leur courage et leurs vertus qui ont pris avec un incomparable dévouement la brillante initiative du comité de Saumur et n'ont pas craint d'ajouter une charge nouvelle à leur vie déjà si bien remplie.

Vous nous continuerez le bienfait de votre dévouement ; et, si les douloureux événements de la guerre rendaient une fois de plus votre intervention nécessaire, nous trouverions encore en vous cet enthousiasme pour les grandes œuvres, ce sens exquis des choses du cœur,

cette ingénieuse sollicitude, cet esprit d'abnégation et de sacrifice qui sont votre plus bel apanage et qui font de vous, dans les ambulances de la Croix Rouge, les dispensatrices des consolations suprêmes, quand vous ne pouvez plus être les instruments de salut.

Vous ne vous laisserez arrêter ni par les entraves, ni par les objections.

Si l'on vous objecte que notre œuvre ne répond pas à un besoin présent, immédiat, répondez par les chiffres que je vous citais tout à l'heure, par ces offrandes distribuées au nom de la Société aux victimes des guerres passées et des expéditions lointaines ; montrez tout ce qui reste à faire et toutes les misères qui demeurent inconnues et non soulagées.

Si l'on vous dit que vous habitez une ville peu considérable, et que vous ne devez pas avoir à supporter la charge d'un grand nombre de blessés, répondez que le patriotisme des habitants de la ville de Saumur ne se mesure pas à la superficie qu'elle occupe ; dites bien que vous êtes une cité militaire, une cité patriotique, et que vous devez à cette armée qui est votre gloire séculaire, qui fait votre honneur et votre richesse, de lui montrer à votre tour, au jour du péril, votre affection et votre dévouement.

Consentez-vous à nous aider, à augmenter nos ressources, acceptez, demandez résolument, non pas un mandat vague, indéterminé ; mais sollicitez un carnet pour y inscrire souscriptions, offrandes, dons, engagements conditionnels, d'effets, de linge, de livres pour les blessés. On ne recule jamais devant une promesse de concours aussi précise, on ne rapporte jamais vide un carnet accepté.

Si l'on vous objecte qu'il sera bien temps de songer à ces préparatifs douloureux le jour où la guerre sera déclarée, répondez en montrant à vos interlocuteurs l'effroyable rapidité avec laquelle les nations modernes passeront du calme du temps de paix aux horreurs du temps de guerre ; faites leur comprendre qu'il sera trop tard pour former les approvisionnements nécessaires au milieu de la perturbation profonde qui troublera la nation tout entière, bouleversera le commerce, paralysera les moyens de transport. Dites leur que de même que la vaillante armée sur laquelle nous comptons n'attend pas aux jours de la guerre pour fondre ses canons, de même nous n'attendrons pas pour préparer des abris à ses blessés.

Répétez leur en un mot, comme vient de nous le dire votre sympathique et éloquent secrétaire, M. de Massacré, que le succès des œuvres de soulagement et de réparation dépend, comme le succès des œuvres de destructions, des mesures prises dès le temps de paix, et que les triomphes sur la mort comme les victoires sur le champ de bataille appartiennent aux mieux préparés.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'œuvre à laquelle nous vous convions et pour laquelle

nous sollicitons votre dévouement et vos efforts.

Un jour viendra peut-être, puisse-t-il être le plus longtemps possible reculé, où nous n'aurons pas trop de toutes les bonnes volontés.

Soyons donc prêts dès à présent, et qu'aujourd'hui comme plus tard, une même pensée, un même sentiment confondant tous les rangs, supprimant toutes les distances, associant toutes les sympathies, et fassent vibrer tous les cœurs dans un même but : Sauver la France en sauvant les blessés.

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE

(Suite)

### Percement de la rue Gambetta

M. Combiere informe que la dernière portion de terrain à acquérir, pour le percement de la rue Gambetta, est à la disposition de la Ville, moyennant une somme de 40,000 fr., le propriétaire ne voulant pas traiter à un prix inférieur.

Le frère de M. Péron possède aussi une parcelle, mais la Ville l'échange contre une autre parcelle dans la même rue ; de ce côté il n'y a rien à déboursier. Il prie donc le Conseil de voter les 40,000 fr. nécessaires.

Cette somme est votée, ainsi que l'autorisation pour l'échange.

### Emprunt de 50,000 francs

M. Piéron donne lecture du rapport de la commission des finances.

Ce rapport concerne l'affectation de la somme de 50,000 fr. que le Conseil municipal de Saumur avait votée pour la construction d'une école de filles, rue Gambetta.

Cette école ne pouvant être construite, la commission propose que l'emprunt de 50,000 francs voté par le Conseil municipal de Saumur dans sa séance du 14 janvier 1888 soit affecté à la liquidation de diverses créances. L'entretien des bâtiments communaux a dépassé les prévisions et l'on doit une assez forte somme aux entrepreneurs.

Elle propose donc que l'emprunt de 50,000 francs que l'administration était autorisée à faire au Crédit Foncier, soit fait par souscription publique, à raison d'un intérêt de 4 0/0. Ces 50,000 fr. seront affectés aux paiements ci-après :

MM. Bournillet, 48,000 fr. ; Péron, 40,000 francs ; Jublin, 40,000 fr. ; Gasnault, 6,000 fr. ; Hôtel des Postes, 6,000 fr.

Les reliquats des comptes Jublin et Gasnault, s'élevant à la somme de 3,304 fr. 59, seront payés en janvier 1890 sur les bonis de l'octroi.

M. Combiere, après M. Piéron, explique que l'administration est en présence d'une dette contractée, et qu'elle ne peut payer. Si l'on emprunte cette somme à des particuliers, c'est

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

### CHAPITRE IV

Le marquis de Trémur allait atteindre le rivage et se disposait à gagner la *White-Swan*, lorsque sur la grève il aperçut miss Margaret. Elle tirait à l'arbalète avec deux nobles cousins, ardemment épris de ses millions et arrivés d'Écosse depuis la veille. Acceptant l'hospitalité de lord Mac-Bayle, ils avaient élu domicile sur le yacht. L'un d'eux, sir Arthur Mac-Burys, avait le buste court, les épaules carrées, la poitrine large, les cheveux d'un blond Titien et la joue vermillonnée du Nemrod qui, après ses chasses, n'est pas ennemi d'un inoffensif verre de claret. Son chenil était un des plus beaux d'Écosse, et il pensait avec raison que les banknotes de sa cousine aideraient à l'agrandir encore.

L'autre cousin de miss Mac-Bayle, sir Philip Lyndall, ancien et brillant élève d'Oxford, tournait assez agréablement une élégie à la

Moore, ou une ode à la Byron. Il jouait du hautbois ; et, de plus, étant pâle, très pâle, excessivement pâle, il comptait sur sa tête penchée et sur son regard plein de mélancolie pour émouvoir le cœur de l'héritière. Il va sans dire que les deux baronnets étaient rivaux, et que, loin de miss Mac-Bayle, ils se regardaient comme se regardent deux limiers qui s'acharment à une même proie.

En attendant le succès, on tirait à l'arbalète, sous la garde de mistress Morridge, qui, abritée d'un épais voile bleu et à l'ombre d'un rocher, pleurait sur un *Magazine*.

Plus loin, lord Mac-Bayle agitait gravement la mouche artificielle de sa ligne, dans le ruisseau de la grève.

L'arrivée de Gaston vint interrompre ces diverses occupations.

En ce moment, le buste légèrement cambré, Margaret tenait des deux mains une arbalète à crocse finement damasquinée. Dans cette attitude de Diane chasseresse, elle regardait sa flèche enfoncée en plein but ; et, devant cette preuve d'adresse, les baronnets applaudissaient à outrance. Mais, dès qu'elle aperçut Gaston, mis Mac-Bayle jeta vivement son arme sur le sable, et s'avança vers le jeune homme,

la main tendue.

Comment vient la sympathie ? C'est un vieux problème que depuis six mille ans on n'a pu résoudre ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'un sentiment très vif était entré dans le cœur de Margaret, dès l'heure où elle avait vu le marquis de Trémur donner un cordial baiser à sa vieille nourrice. Et cet attrait s'était accru (étrangeté du cœur) de la réserve de Gaston.

— Au moins ce fier Breton, se disait la riche héritière, ne s'incline pas devant mes millions !... C'est le premier !

Puis, dans le village, dans toutes les maisons des pêcheurs, quel éloge on faisait du marquis ! Et depuis huit jours Margaret interrogeait. Elle était, on peut le dire, satisfaite de sa petite enquête, et sûre, maintenant, que dans les veines du descendant des Trémur coulait un sang indépendant et généreux s'il en fut, elle laissait glisser son cœur sur la pente.

Mais Gaston, tout à son rêve, ne vit ni l'œil brillant de la jeune fille, ni son délicieux sourire ; et après une courte, une insignifiante causerie :

— Miss, dit-il d'un air indifférent, car il voulait dissimuler sa propre émotion, ce matin

même, je vous ai entendue prononcer un nom qui m'a rappelé de lointains souvenirs : celui de M<sup>lle</sup> de Guérande. Vous connaissez donc cette jeune fille ?

— Si je connais Germaine ! répondit vivement Margaret : une sœur pour moi ; mon amie la plus chère... C'est une perle ; c'est l'âme la plus exquise que le ciel ait créée... Mais, je le vois, vous ignorez son étrange histoire...

— Oh ! yes, interrompit Barbara Morridge. Je vois vos ignorer sa beautiful conduct. Sa histoire, indeed, était une roman très interesting... J'ai versé pour elle très bôcoup de larmes... Oh ! sir, il est une mensonge dire de tout le monde être qionpide.

— Qui, Morridge, fit en souriant Margaret, oui, pauvre âme sensible, avez-vous assez pleuré ?

Et, redevenant sérieuse en s'adressant à Gaston :

— Je ne saurais vous dire de quelle délicatesse Germaine a fait preuve à la mort de M<sup>lle</sup> de Guérande, qui était ma tante, la sœur de ma mère... Je suis à moitié Française, vous voyez, et catholique comme ma chère Germaine. Oh ! Monsieur, mon amie a été admi-



du 4 0/0 au lieu de 3 0/0 que demande le Crédit Foncier ; il propose donc que l'on profite de cet avantage pour solder l'ariéré, et demande au Conseil de se rallier à la proposition de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

#### Travaux d'entretien de la Ville

Les marchés passés avec les entrepreneurs des travaux d'entretien des bâtiments de la ville expirent cette année ; il est urgent de les renouveler.

Une commission très compétente a examiné les nouveaux tarifs élaborés par M. l'architecte-voyer, qui les a établis en tenant compte de la modification des prix depuis plusieurs années.

Les adjudications se feront en trois lots, savoir :

- 1<sup>er</sup> lot : maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peintures ;
- 2<sup>e</sup> lot : couverture et zinguerie ;
- 3<sup>e</sup> lot : tous les travaux d'entretien et la voirie.

Personne ne formulant d'avis contraire, le Conseil décide que l'adjudication aura lieu dans le plus bref délai.

#### Adjudication des travaux à faire à l'Hôtel des Postes

Le Conseil autorise l'administration à procéder immédiatement à l'adjudication des travaux nécessaires pour installer confortablement le bureau de poste de Saumur. Le devis s'élève à 6,000 fr. — Adopté.

#### Indemnité rue du Petit-Pré

Une indemnité de 800 fr. est votée à M. Léon Mayaud, propriétaire d'un immeuble que l'amélioration de la rue du Petit-Pré a déprécié.

#### L'ancien octroi de Nantilly

L'immeuble qui servait autrefois de maison d'octroi à Nantilly n'ayant pas trouvé d'acquéreur le jour de la mise en adjudication, M. Langlois pense que l'on pourrait bien tenter une nouvelle adjudication, et demande que l'on fixe un prix limité.

M. Combié répond que dans ce moment il se présente un acquéreur, et que l'on doit autant que possible tenir la chose secrète ; si des offres raisonnables sont faites, on traitera.

#### Un terrain rue de l'Ancienne-Gare

M. Langlois informe que la Ville possède un terrain rue de l'Ancienne-Gare, et que l'on devrait le vendre, s'il est possible, aux joignants.

M. Combié dit qu'un cas de force majeure a empêché la Ville de se défaire de ce terrain ; la question est pendante depuis 48 ans et elle ne paraît pas devoir aboutir, néanmoins on examinera de nouveau cette question.

(La fin à lundi.)

#### Avis aux laitières de Saumur

Le vérificateur des poids et mesures prévient les personnes qui viennent vendre du lait en ville qu'elles devront présenter leurs mesures au bureau de vérification, rue Courcouronne,

visible de droiture, de désintéressement. Si vous saviez avec quelle grandeur d'âme elle abandonna une magnifique fortune qui, disait-elle, ne lui appartenait pas ! Et moi, hélas ! j'ai dû en hériter. J'ai eu beau me révolter, refuser... Que pouvais-je contre la volonté de Germaine ? D'ailleurs, je suis mineure, et mes désirs, paraît-il, ne sont d'aucun poids ; mais plus tard... oui, plus tard je me dédommagerai.

En ce moment les baronnets, ayant consolidé la cible, se rapprochèrent de l'Écossaise. Tous deux se précipitèrent vers l'arbalète délaissée sur le sable, et Philip Lyndall, plus prompt que sir Arthur, la tendit à Margaret.

— Merci, dit-elle, j'ai fini de tirer pour aujourd'hui. Allez donc, tous deux, rejoindre mon père. L'histoire que je vais raconter est longue, vous la savez par cœur ; elle ne vous intéressera plus.

Et, leur faisant un geste de la main :

— Bonne pêche !... A tantôt !

Les baronnets, furieux, s'empressèrent pourtant près de lord Mac-Bayle et se mirent à écouter en silence, mais avec de grands gestes admiratifs, le récit de la capture d'un saumon gigantesque, pris au dernier printemps dans les eaux de la Tweed.

(A suivre.)

48, du 1<sup>er</sup> au 20 décembre. Passé ce délai toute laitière trouvée en possession d'une mesure non contrôlée, serait en contravention et, comme telle, passible de l'amende encourue, pour infraction à l'art. 479 du Code pénal.

Quant aux autres laitières de l'arrondissement, elles soumettront, à leur tour, leurs mesures au contrôle, lorsque se feront, dans les communes respectives, les tournées annuelles de vérification.

## ELECTIONS

### Au Tribunal de Commerce de Saumur

(RENOUVELLEMENT PARTIEL DE 1889)

Scrutin du 1<sup>er</sup> décembre

#### CANDIDATS

Juges

MM. FLORESTAN BAUGÉ.

STÉPHANE MILON.

Juges suppléants

MM. LEMOINE, ancien juge au Tribunal de Commerce.

ERNEST FORGE, industriel.

CHARLES POISSON, négociant.

#### Concert de la Musique municipale

Le premier concert d'hiver de la *Musique municipale* a eu lieu mercredi soir devant un public très nombreux, trop nombreux même pour le foyer du théâtre dans lequel ont lieu maintenant ces petites fêtes musicales. Il est vrai que la salle est devenue trop exigüe pour la quantité de souscripteurs et a le double inconvénient de mécontenter nombre d'entre eux : les uns restant à la porte, faute de place, d'autres étouffant à l'intérieur. Plusieurs personnes — de celles qui n'avaient pu trouver place — se demandaient pourquoi M. Meyer ne donnait pas ses concerts dans la salle même du théâtre. A cela, je crois que le directeur de la *Musique municipale* répondrait que lesdits concerts ayant toujours eu un caractère intime, il ne voudrait pas augmenter ses frais en se servant de la grande salle. Il faudra se contenter du foyer du théâtre, en attendant que la lumière électrique vienne remplacer le mode d'éclairage actuel dans les salons de notre Hôtel de Ville, puisque c'est le gaz qui, par le dommage causé, paraît-il, aux peintures, a chassé M. Meyer de ce local, si convenable en tous points.

A part ces petits inconvénients, la soirée a été charmante. Au programme figurait une chanteuse — toujours appréciées, les chanteuses, — M<sup>lle</sup> Hütt (nom prédestiné), qui a fort bien dit la sérénade de *Roméo et Juliette*. Voix fraîche, mais n'ayant pas, au début, toute sa sûreté ; une fois l'émotion disparue, par exemple, on a pu constater que cette belle voix de mezzo-soprano avait comme réservé des surprises agréables aux auditeurs, qui ont applaudi chaleureusement.

M. Léon Sorel est décidément un bon violoncelliste qui travaille ferme avec son éminent professeur, M. Weber. Dans les différents morceaux qu'il a joués, M. Sorel a déployé une justesse de sons et un sentiment qui prouvent un musicien sérieux. Il attaque hardiment sa note et sait faire chanter son instrument, principes qu'il recueille du premier violoncelliste angevin. Nos sincères félicitations au maître et à l'élève.

Un autre violoniste, M. André Favaron, — une vieille connaissance, — a joué avec talent la *Fantaisie pastorale* de Syngelée.

La note gaie a été donnée par M. Malécot qui a été des plus drôles en racontant son voyage à Paris pour l'Exposition et en nous jouant d'un instrument fantastique, le légumophone.

La *Musique municipale* est toujours écoutée avec plaisir, et M. Meyer de plus en plus aimable de nous faire passer de si charmantes soirées.

NEMO.

ANGERS. — Mort de M. l'abbé Choyer. — On lit dans l'*Union de l'Ouest* d'hier :

« Nous avons le regret d'apprendre la mort

de M. l'abbé Choyer, chanoine honoraire, décédé ce matin, à Angers.

» M. l'abbé Choyer a été, en Anjou, un des ouvriers les plus actifs et les plus érudits de la rénovation de l'art religieux dans tous les genres, architecture, sculpture, dessin. Il avait la science et le savoir faire. C'est à lui que l'on doit les premiers ateliers d'art religieux, qui ont formé tant d'artistes et d'où sont sortis tant de belles œuvres pour porter au loin la réputation artistique de la ville d'Angers.

» La sépulture de M. l'abbé Choyer se fera, lundi 2 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Laud. »

**Affaire Talvande.** — Comme nous l'avions annoncé, l'affaire Talvande est venue jeudi devant la Cour d'Angers.

M. le conseiller Giron a présenté le rapport. M<sup>e</sup> Waldeck-Rousseau a présenté la défense de Talvande.

M. le substitut Le Poitevin a demandé le renvoi à huitaine pour présenter ses conclusions.

L'affaire reviendra devant la Cour à l'audience du 6 décembre.

**La question du théâtre.** — Le vote de nos conseillers municipaux, repoussant la demande d'augmentation de subvention qui avait été faite par M. Sureau-Bellet, directeur du théâtre, n'a pas été accueillie favorablement en ville. On pense en effet que, si le directeur est obligé de quitter Angers, il résultera, de la fermeture du théâtre, une certaine perte pour le commerce angevin.

#### TERRIBLE ACCIDENT

Lundi matin, vers six heures, on a trouvé sur la route de Vern (arrondissement de Segré), à 4 kilomètres environ de cette commune, le cadavre de M. Ragain, épicié à Vern.

La voiture de ce dernier était renversée, ainsi que toutes les marchandises.

Les autorités furent prévenues et se transportèrent sur les lieux.

L'enquête a démontré que la voiture de M. Ragain avait dû être renversée par une autre.

M. Arthuis, docteur-médecin, a constaté le décès. Le cadavre portait de nombreuses fractures sur tout le corps. La mort a dû être instantanée.

On croit que l'accident s'est produit vers six heures du soir.

M. Ragain, qui était âgé de trente-cinq ans, laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Jeudi ont eu lieu, à la Gouesnière, les obsèques de M<sup>lle</sup> d'Hannoncelles, fille du général baron de Charette.

Le train qui transportait le cercueil a été reçu par M<sup>te</sup> le duc de Chartres, les membres de la famille de Charette, un grand nombre d'amis parmi lesquels la générale Lamoricière, M. de Brazza et une foule d'anciens zouaves pontificaux.

Le duc de Chartres, qui était allé à la rencontre du général de Charette, l'a serré dans ses bras.

Le cercueil, déposé dans un wagon qui avait été transformé en chapelle ardente, a été descendu par les zouaves qui l'ont conduit à l'église.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le vicomte de Couessin, de Montcuit, anciens commandants de zouaves ; de Kermoal, de Gouttepagnon, Alain de Charette et le comte Jacquemont, ancien capitaine.

La cérémonie a été des plus touchantes.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 novembre 1889.

La lutte qui précède d'ordinaire la liquidation est engagée depuis deux jours et semble tourner à l'avantage des acheteurs. Le 3 0/0 est à 87.70 ; le 4 1/2 0/0 à 105.25.

Le Crédit Foncier reprend à 4,308.75. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 2,870,435 fr. de nouveaux prêts, dont 2,252,650 fr. en prêts fonciers et 617,485 fr. en prêts communaux.

La Société Générale fait 457.50. La Banque d'Escompte 528.75. Le Crédit Lyonnais est demandé à 692.50 et la Société de Dépôts et Comptes courants à 597.50.

Le 3 0/0 Portugais a gagné 10 centimes à 66.20 ; le 4 1/2 0/0 est à 492.75. Le Turc s'échange à 17.70.

Hausse sur le Panama à 70. Le Gaz de Madrid est activement traité de 480 à 482.50. En banque on relève des achats assez importants sur la Galicie à 22.75 et sur le Cactus à 36.

Le Crédit provincial doit bénéficier d'une hausse importante aussitôt après l'assemblée du 14 décembre qui consacra la constitution de la Société.

L'obligation des Chemins Économiques cote 384.

Soixante-dix ans de vogue ininterrompue ont consacré le mérite de la *Pâte Regnaud* comme préparation pectorale. Cette longue durée de succès en dit plus que tous les éloges sur l'efficacité de ce médicament contre les rhumes, enrhumements et affection de poitrine.

#### GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre

Galathée, opéra-comique en 2 actes.

Boccace, opéra-comique en 3 actes.

#### THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre

Le Forgeron de Châteaudun, drame en 5 actes.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 2 décembre 1889

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE

M. GIRAUD, baryton en représentation.

## ZAMPA

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MÉLESVILLE, musique d'HEROLD.

DISTRIBUTION :

Zampa.....	MM. Giraud.
Alphonse.....	Gréteaux.
Dandolo.....	Roussel.
Camille.....	M <sup>mes</sup> Pupier.
Rita.....	Michaud.
Daniel.....	MM. Letellier.
Un Pirate.....	Pascaud.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

L'Hygiène de la bouche est l'une des plus importantes de toutes... Son influence se fait sentir sur l'économie générale du corps et facilite à un haut degré le fonctionnement des voies digestives. Il est donc de la plus élémentaire prudence de soigner ses dents, et ce n'est plus un secret pour personne que ce but est toujours atteint par l'*Élixir Dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Soulaç*, dont la vogue de plus en plus brillante proclame chaque jour l'efficacité.

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Élixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent ;

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent ;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent ;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



